



LIONS CLUBS INTERNATIONAL

District Multiple «U» / Multiple District «U»

QUÉBEC, CANADA, ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON, FRANCE

www.lionsdmu.org

CONSEIL DES GOUVERNEURS
COUNCIL OF GOVERNORS
2023-2024

Président du Conseil
Council Chair
LION MARC LEDUC

Président sortant
Imm.Past Council Chair
LION MICHEL DARAGON

Gouverneur U-1
Governor U-1
LION ANTOINE MENASSA

Gouverneure U-2
Governor U-2
LION DIANE ROY CYR

Gouverneur U-3
Governor U-3
LION ROBERT LAPOINTE

Gouverneur U-4
Governor U-4
LION JACQUES PAQUETTE

Secrétaire
Secretary
LION DENIS ROCHEFORT

Trésorier
Treasurer
LION SYLVAIN LEPAGE

Saint-Agapit, le 4 mars 2024

APPEL DE CANDIDATURES 2024-2025

Bonjour à tous,

Comme chaque année, certains postes au sein du Conseil des Gouverneurs sont renouvelables.

Nous vous offrons la possibilité de postuler comme coordonnateurs (trices) (structure mondiale d'action) et comme présidents(es) de commissions du DMU.

Vous avez aux pages suivantes, le descriptif de chacun des postes (secrétaire, coordonnateurs (trices) et Présidents (es) de commissions).

Comme chaque poste doit être pourvu, vous avez jusqu'au 31 mars 2024 pour soumettre votre candidature.

Nous avons besoin du nom du poste qui vous intéresse (coordonnateur, commission, trésorier, votre nom, club, district et si possible une recommandation de votre gouverneur.

Faites parvenir le tout à : Lion Denis Rochefort : drocky@telus.net

Merci à tous !

Lion Marc Leduc

Président du Conseil des Gouverneurs 2023-2024

« Changer le monde »



LIONS CLUBS INTERNATIONAL

District Multiple «U» / Multiple District «U»

QUÉBEC, CANADA, ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON, FRANCE

www.lionsdmu.org

POSTES ET MANDATS 2024-2025

ARTICLE IV (Statuts)

Responsabilités du conseil des gouverneurs du district multiple et des commissions

Section 3. TRÉSORIER DE DISTRICT MULTIPLE.

Sous la supervision et la direction du conseil des gouverneurs, le secrétaire-trésorier ou le secrétaire ou trésorier du conseil selon le cas doit :

- (a) Assister à toutes les réunions du conseil des gouverneurs. Il est membre d'office, mais n'a pas droit de vote
- (e) Aider le conseil des gouverneurs à diriger les affaires du DM « U » et remplir ses fonctions telles que requises par les constitutions et statuts de l'Association Internationale et du DM « U » et celles que le conseil des gouverneurs lui assignera de temps à autre ;
- (f) Collecter toutes les cotisations du district multiple perçues par les trésoriers de cabinet de tous les sous-districts, fournir les reçus nécessaires, les déposer dans la banque ou les banques choisies par le conseil des gouverneurs.
- (g) Servir d'agent de liaison entre DM « U », Clubs Lions International, les districts et les clubs
- (h) Rendre compte des recettes et déboursés des fonds administratifs et autres qui pourraient lui être confiés. Tous les chèques tirés à même ces fonds seront signés par le secrétaire-trésorier et le président du conseil des gouverneurs ou autre (s) personnes (s) désignée (s).
- (i) Déposer tous les argents perçus à l'institution financière désignée par le conseil des gouverneurs et ne déboursier ces argents que suivant les instructions du conseil des gouverneurs
- (j) Tenir des registres et des livres comptables précis et en tout temps accessible pour examen par le conseil des gouverneurs et le vérificateur nommé par le DM « U »
- (k) Travailler en coopération avec la commission du budget, des finances et du développement à long terme lorsque requis
- (l) En général s'acquitter des fonctions habituellement exécutées par un secrétaire-trésorier ou un secrétaire ou trésorier en rapport avec son poste

Section 2. MANDAT

Le mandat du secrétaire-trésorier ou du secrétaire et du trésorier, sauf indication contraire lors de la nomination, est pour une durée de trois ans et est renouvelable.

Section 3. CESSATION

En tout temps, et pour cause, le conseil des gouverneurs peut par vote des 2/3 de ses membres démettre de ses fonctions le secrétaire-trésorier ou le secrétaire et le trésorier et procéder immédiatement à son remplacement.

« Le DMU en action »

« NOUS SERVONS / WE SERVE »



LIONS CLUBS INTERNATIONAL

District Multiple «U» / Multiple District «U»

QUÉBEC, CANADA, ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON, FRANCE

www.lionsdmu.org

Section 5. COORDINATEUR DE L'ÉQUIPE MONDIALE DU SERVICE (EMS) DE DISTRICT MULTIPLE.

Le coordinateur EMS de district multiple est membre de la Structure mondiale d'action du district multiple. Ses responsabilités incluent :

- (a) Développer et appliquer un plan d'action annuel de DM pour suivre les progrès vers les objectifs. Soutenir les districts et offrir de la motivation pour atteindre les objectifs du district ;
- (b) Collaborer avec les coordinateurs EME et EML de DM et le président de la Structure mondiale d'action au niveau du DM (le président de conseil) pour promouvoir les initiatives en matière de formation des responsables, de développement de l'effectif et d'expansion du service humanitaire ;
- (c) Soutenir les activités de service locales qui créent un sentiment d'appartenance et de fierté chez les Lions et Leos du district multiple ;
- (d) Collaborer avec l'EME et l'EML pour fournir aux districts des stratégies de maintien de l'effectif ;
- (e) Communiquer régulièrement avec les coordinateurs EMS de district pour les informer de subventions, de partenariats et de programmes de LCI et de la LCIF ;
- (f) Servir de ressource et d'expert sur les meilleures pratiques régionales dans la mise en œuvre d'activités de service dans le cadre des initiatives du LCI ;
- (g) Encourager les coordinateurs EMS de district à promouvoir des activités de service permettant aux participants de toute génération de s'impliquer et intégrant les Leos et le renforcement de leurs compétences de leader ;
- (h) Encourager les collaborations avec le coordinateur LCIF au niveau du district multiple pour optimiser l'utilisation des ressources de la LCIF et l'implication dans les collectes de fonds ;
- (i) En coordination avec le coordinateur LCIF de district multiple, surveiller les subventions LCIF accordées au district multiple ;
- (j) Assumer le rôle de chargé de plaidoyer du district multiple afin de mettre en œuvre des activités telles que sensibilisation/éducation à l'échelle locale, politique législative/publique, événements et partenariats.

« Le DMU en action »

« NOUS SERVONS / WE SERVE »



LIONS CLUBS INTERNATIONAL

District Multiple «U» / Multiple District «U»

QUÉBEC, CANADA, ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON, FRANCE

www.lionsdmu.org

Section 6. COORDINATEUR ÉQUIPE MONDIALE DE L'EFFECTIF (EME) DE DISTRICT MULTIPLE.

Le coordinateur EME de district multiple est membre de la Structure mondiale d'action du district multiple. Ses responsabilités incluent :

- (a) Collaborer avec les coordinateurs EML et EMS de DM et le président de la Structure mondiale d'action au niveau du DM (le président de conseil) pour promouvoir les initiatives en matière de formation des responsables, de développement de l'effectif et d'expansion du service humanitaire ;
- (b) Développer et appliquer un plan annuel de DM pour le développement de l'effectif ;
- (c) Communiquer régulièrement avec les coordinateurs EME de district pour s'assurer qu'ils sont au courant des ressources et des programmes d'effectif disponibles ;
- (d) Suivre les progrès de chaque district pour atteindre les objectifs du district en matière de développement de l'effectif. Offrir de la motivation et du soutien pour aider les districts à atteindre leurs objectifs ;
- (e) Encourager les coordinateurs EME de district à intégrer des populations diverses aux initiatives de la Structure mondiale d'action ;
- (f) Contacter rapidement les membres potentiels fournis par le LCI et les informer de l'évolution de leur statut vers l'affiliation ;
- (g) Satisfaire aux exigences pour recevoir le financement du LCI pour les activités de développement de l'effectif de district multiple ;
- (h) Collaborer avec les coordinateurs EML et EMS de district multiple pour fournir aux districts des stratégies de maintien de l'effectif ;
- (i) Motiver les districts à créer des clubs spécialisés.

Section 7. COORDINATEUR ÉQUIPE MONDIALE DU LEADERSHIP (EML) DE DISTRICT MULTIPLE.

Le coordinateur EML de district multiple est membre de la Structure mondiale d'action du district multiple. Ses responsabilités incluent :

- (a) Collaborer avec les coordinateurs EME et EMS de DM et le président de la Structure mondiale d'action au niveau du DM (le président de conseil) pour promouvoir les initiatives en matière de formation des responsables, de développement de l'effectif et d'expansion du service humanitaire ;
- (b) Développer et appliquer un plan annuel de DM pour la formation des responsables ;
- (c) Communiquer régulièrement avec les coordinateurs EML de district pour s'assurer qu'ils sont au courant des ressources et des programmes de formation disponibles ;
- (d) Motiver en permanence les coordinateurs EML de district, les présidents de zone et les responsables de club et suivre leurs progrès pour atteindre les objectifs en matière de formation des responsables ;

« Le DMU en action »

« NOUS SERVONS / WE SERVE »



LIONS CLUBS INTERNATIONAL

District Multiple «U» / Multiple District «U»

QUÉBEC, CANADA, ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON, FRANCE

www.lionsdmu.org

- (e) Encourager les coordinateurs EML de district à intégrer des populations diverses aux initiatives de la Structure mondiale d'action ;
- (f) Faire la promotion des opportunités de formation des responsables qui encouragent une participation à tous les niveaux de l'organisation ;
- (g) Organiser et faciliter, en coordination avec le LCI, les formations dirigées par un instructeur et les formations en ligne ;
- (h) Collaborer avec les coordinateurs EME et EMS de district multiple pour fournir aux districts des stratégies de maintien de l'effectif ;
- (i) Encourager des populations diverses à participer aux initiatives de la Structure mondiale d'action.

ARTICLE V (Statuts)

Commissions de District Multiple

Section 4. COMMISSION DE LA CONSTITUTION ET DES STATUTS

La commission est composée du nombre de membres nécessaires à son bon fonctionnement et le président est nommé par le président du conseil des gouverneurs. La durée du mandat est d'un an. Le mandat de la commission : Cette commission recevra et prendra en considération les amendements à la constitution et aux statuts du DM « U », suggérés par les clubs, les cabinets des districts et le conseil des gouverneurs. Elle présentera ses recommandations reçues au congrès du DM « U » avec ses propres recommandations et ceux concernant les amendements suggérés.

Section 5. COMMISSION DE CERTIFICATION, ACCRÉDITATION, MISE EN NOMINATION ET ÉLECTION

La commission est composée du nombre de membres nécessaires à son bon fonctionnement et le président est nommé par le président du conseil des gouverneurs. Le président de la commission, si nécessaire, suggère le nom des deux autres membres de la commission qui doivent provenir de deux districts différents et leur nomination doit être approuvée par le conseil des gouverneurs. La durée du mandat est d'un an.

Section 8. COMMISSION DES CONGRÈS (Réf. Statuts Article IV - Section 3)

La commission est composée du nombre de membres nécessaires à son bon fonctionnement et le président est nommé par le président du conseil des gouverneurs. La durée du mandat est d'un an.

Le mandat de la commission : Cette commission des congrès est responsable de voir à l'organisation du congrès et à ce que les directives du conseil des gouverneurs ayant trait au congrès soient exactement suivies.

« Le DMU en action »

« NOUS SERVONS / WE SERVE »



LIONS CLUBS INTERNATIONAL

District Multiple «U» / Multiple District «U»

QUÉBEC, CANADA, ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON, FRANCE

www.lionsdmu.org

Section 9 COMMISSION – BUDGET, FINANCE & DÉVELOPPEMENT À LONG TERME

La commission est composée du nombre de membres nécessaires à son bon fonctionnement et le président est nommé par le président du conseil des gouverneurs. La durée du mandat est d'un an.

Pour les fins de son mandat, le président de la commission a accès en tout temps aux livres comptables du district et peut exiger de tout officier du DM «U» qu'il réponde aux questions d'ordre financier et fournisse tout document nécessaire aux membres de la commission pour les fins de leur mandat. Le mandat de la commission :

- (a) Faire des recommandations au conseil des gouverneurs concernant les finances du district multiple ;
- (b) Préparer et suggérer pour l'année qui suit un budget comprenant les revenus et les dépenses et suggérer toute modification devant être apportée à la cotisation devant être imposée sur chacun des membres du district multiple ;
- (c) Rechercher, préparer et/ou réviser les descriptions des tâches des commissions et officiers du district multiple, lorsque requis par le conseil des gouverneurs ;
- (d) Agir comme consultant en collaboration avec le secrétaire-trésorier ou le secrétaire et trésorier du district multiple en ce qui regarde les méthodes d'opération du bureau du district multiple.

« Le DMU en action »

« NOUS SERVONS / WE SERVE »